



COMITÉ ASSURER UN ENVIRONNEMENT SAIN ET PROPRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 8 NOVEMBRE 2022 EN PRÉSENTIEL ET PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents :
- M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. Claude Laforest, membre citoyen (départ : 8 h 55)
 - M. Marc Montembeault, membre citoyen
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du Comité
 - M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invités présents :
- Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
 - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
 - Me Pierre-Yves Brouillette, juriste
 - M. Dany Carpentier, conseiller municipal
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
 - M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
 - M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse
 - M. Jean Lamarche, maire
 - M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
 - Mme Marianne Méthot, Conseillère stratégique sénior
 - M. Clayton Peterson, éthicien et professeur de philosophie – UQTR
 - Me Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
 - M. Luc Tremblay, conseiller municipal
 - Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique – Relation avec la communauté
 - M. Julien Saint-Laurent, superviseur en environnement
 - M. Dominic Thibeault, directeur de l'aménagement et du développement durable
 - M. François Vaillancourt, Directeur général

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 8 h 40. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté sans modification.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. **Éthique environnementale (BTI) – discussion sur le mandat de l'expert proposé**

Mme Pascale Albernhé-Lahaie présente l'expert invité, M. Clayton Peterson. Il a été invité afin d'offrir ses services dans le but d'orienter le débat éthique autour du BTI.

M. Clayton Peterson est professeur en éthique de l'intelligence artificielle et des technologies et vice-président du comité d'éthique de la recherche à l'UQTR. Après s'être présenté, il explique qu'à la suite de rapides recherches au sujet du BTI avant la séance, il a constaté que le débat sur le sujet, au Québec comme ailleurs, est mal structuré en raison de la présence de mauvais raisonnements et arguments. Il propose d'aider le Comité à orienter le débat en triant les bons arguments et les bons raisonnements des mauvais afin d'éviter que les décisions prises soient basées sur des motifs qui peuvent être biaisés. M. Peterson énonce que la prise de conscience au sujet de nombreux enjeux, dont l'environnement, doit être un élément pris en considération dans la prise de position éthique puisque ces enjeux touchent non seulement la présente génération, mais les générations futures. En réponse à un commentaire de M. Dussault en ce qui concerne le critère de l'acceptabilité sociale, M. Peterson argumente qu'en raison de la désinformation, l'opinion publique, de nos jours, est souvent mal informée. L'acceptabilité sociale ne devrait donc pas, selon lui, être un important critère dans la prise de décision.

M. Dominic Thibeault ajoute, en ce qui concerne le BTI, que ce n'est pas un besoin mais un luxe que les citoyens ont décidé, à un certain point, de se payer. Ce luxe est renouvelé aux 2 ans. Il mentionne qu'il est parfois difficile de relativiser ce qui est un besoin de ce qui est un souhait. M. Thibeault informe ensuite le Comité que des sondages sont réalisés afin de déterminer la volonté de la population de payer pour ce service à même leur compte de taxes.

M. Peterson met les membres du Comité en garde de l'utilisation de sondages pour orienter un débat puisque la formulation des questions peut en biaiser les réponses. M. Thibeault souligne que les sondages effectués dans ce cas-ci ont été faits dans les règles de l'art et comportent une marge d'erreur calculée.

M. Jean Lamarche s'interroge à savoir si la question du BTI ne relève pas de la compétence d'un autre palier de gouvernement en ce qui concerne le danger de son utilisation. M. Peterson en profite pour expliquer en quoi la question du danger de l'utilisation du BTI sur l'être humain permet de comprendre comment le débat peut être mal orienté. Il explique que l'enjeu du BTI n'est pas le danger sur l'être humain mais plutôt l'impact sur l'écosystème. Les études de Santé Canada sur l'impact du BTI sur la santé humaine ne sont donc pas pertinentes afin de répondre à cet enjeu éthique.

Dominic Thibeault exprime son désaccord à l'effet que la question environnementale n'est pas abordée par Santé Canada dans son étude des effets du BTI sur l'être humain, puisqu'elle l'est.

Après quelques commentaires concernant l'éthique, les valeurs et la moralité de façon générale, M. Peterson propose un mandat afin de faire de l'ordre dans le débat en recentrant ses vrais enjeux afin de faire ressortir les bons et les mauvais arguments. Ce mandat permettra aux membres du Comité de prendre une décision éclairée quant au BTI. M. Pierre Montreuil demande en combien de temps M. Peterson pense pouvoir réaliser ce mandat et se questionne sur les coûts.

M. Peterson est certain qu'il pourra réaliser ce mandat en l'espace de quelques semaines. Il affirme qu'il est prêt à remplir le mandat qui lui sera confié *pro bono* après discussion avec ses enfants, en raison de l'importance des enjeux éthiques sur l'environnement.

M. Clayton Peterson quitte la rencontre afin de permettre aux membres du Comité de débattre sur la recommandation de le mandater afin d'orienter la décision sur le BTI.

Les membres du Comité se questionnent sur les objectifs de mandater M. Peterson, sur les discussions qui perdurent sur la question du BTI au fil des années, sur l'enjeu de l'éthique environnementale qui est d'actualité et sur la neutralité de M. Peterson par rapport au sujet du débat. Ils concluent qu'il est préférable que le mandat soit bien déterminé en amont avant de décider de l'attribuer à M. Peterson.

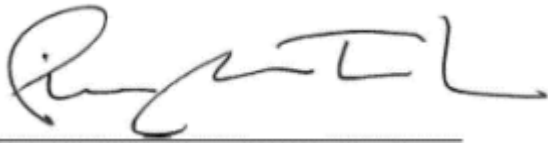
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de mandater Dominic Thibeault et son équipe afin de définir précisément le mandat à être potentiellement donné à M. Peterson avant la prochaine séance du Comité. Approuvé à l'unanimité.

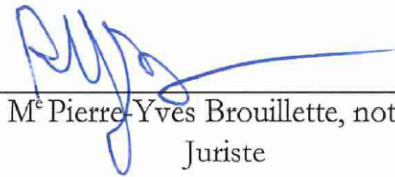
[...]

Levée de la séance

La rencontre se termine à 11 h 09.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste